

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-318

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité DGTRE Direction Ressources ADG PVB	N° 2022-318

**Taillan-Médoc - Projet de végétalisation du cimetière communal - contrat de co-développement 2018/2020 - avenant 2021 - Subvention d'aide à l'investissement -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. LE CONTEXTE

La commune du Taillan-Médoc a décidé d'engager un projet de réaménagement de son cimetière en privilégiant la végétalisation du site.

En 2017, la commune du Taillan-Médoc a validé le projet d'aménagement (baptisé « Le Passage ») présenté par une classe de BTS du Lycée Professionnel Horticole du Haillan, qui intègre la volonté municipale d'arrêter définitivement l'utilisation des produits phytosanitaires en lien avec la politique « 0 Pesticides » proposée par Bordeaux Métropole.

Ce projet permet de définir le programme de travaux, et s'est traduit par la réalisation de plusieurs aménagements, dont notamment :

- La végétalisation d'un mur ;
- L'installation de plusieurs terrasses et bancs ;
- La plantation de graminées et d'un arbre à lumière, symbole fort de recueillement.

2. LES INTENTIONS : LE PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX

La mise en œuvre du projet comprend plusieurs aménagements structurants pris en charge par la commune du Taillan-Médoc, suivant le programme détaillé ci-après :

- Le réaménagement de l'allée centrale : les travaux permettront de faciliter la circulation des divers véhicules de service (camions d'entretien et véhicules des pompes funèbres). Le sol sera agrémenté de bandes de guidages afin de faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap ;
- La réalisation de larges espaces végétalisés de part et d'autre de l'allée centrale : création d'une bande enherbée d'1,5m de large à et de grands espaces verts composés de graminées et de vivaces à gauche ;
- L'ajout d'un système d'arrosage goutte-à goutte pour assurer un contrôle des quantités d'eau utilisées.
- La végétalisation d'un mur situé à l'ouest du cimetière avec des plantes grimpantes ;
- La création de prairies fleuries, composées de mélanges destinés aux cimetières et particulièrement adaptés au sols secs et pauvres ;

- La plantation d'une quinzaine d'arbres (chênes pédonculés, tilleuls et érables rouges) et de cent-vingt arbustes (arbousiers, noisetiers, lauriers tin, ...), destiné à apporter de l'ombre et de la hauteur au cimetière, cassant la linéarité du site tout en rappelant les bois et forêts visibles à l'horizon.

3. LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget prévisionnel total dédié à la réalisation des différents travaux et aménagements a été évalué à **105 800€** (annexe n°1).

Ce projet s'inscrit au titre des projets du Contrat de co-développement 2018-2021 (Fiche action n° 0045190092 pour la commune du Taillan-Médoc) et répond à la politique métropolitaine de valorisation et de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et de la nature en ville.,

Bordeaux Métropole a donc décidé d'apporter son soutien financier pour un montant total de **52 900€**, soit **50%** du montant de la dépense totale.

BUDGET GLOBAL 2021 (en €)

DEPENSES		RECETTES	
Installations et aménagements	105 800,00	Commune du Taillan-Médoc	52 900,00
		Bordeaux Métropole	52 900,00
TOTAL	105 800,00	TOTAL	105 800,00

4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS.

Bordeaux Métropole versera l'intégralité de la subvention en un seul versement, après signature de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n°2018/247 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 avril 2018 autorisant la signature des contrats de co-développement 2018-2020

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le soutien au projet de réaménagement du cimetière de la commune du Taillan-Médoc contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QUE le projet de réaménagement du cimetière de la commune du Taillan-Médoc participe aux actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager métropolitain et qu'il répond à l'enjeu métropolitain de biodiversité et de nature en ville.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien au projet de réaménagement du cimetière de la commune du Taillan-Médoc contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QUE le projet de réaménagement du cimetière de la commune du Taillan-Médoc participe aux actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager métropolitain et qu'il répond à l'enjeu métropolitain de biodiversité et de nature en ville.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant global de **52 900€** à la commune du Taillan-Médoc au titre du projet de « Végétalisation du cimetière communal ».

Article 2 : de verser en une seule fois l'intégralité de la subvention sur l'exercice 2022

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 511.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022	